



**UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS
INDIRECTS**

FORCE OUVRIÈRE

Compte-rendu de la réunion DI/syndicats du 07/04/20

1°Le point sur les agents (au 06/04)

- 181 agents présents dans les services
- 853 en télétravail
- 168 en ASA pour basse d'activité en surveillance
- 18 agents en quatorzaine
- 8 agents potentiellement infectés par le Covid (3 OP/CO et 5 SURV)

2°Volet RH

Attente de la décision du Secrétariat Général de Bercy pour la prise en charge des frais de restauration et de transports pour les agents en présentiel.

Toujours pas de position définitive du Secrétariat Général de Bercy sur le retour de quatorzaine. Pour le DI Grand Est le retour est conditionné à l'avis du médecin de prévention.

Le DI rappelle que la campagne de mutation a été aménagée, afin de faciliter les entretiens. Le tableau des mutations sera publié mi-juin pour les mutations au 1^{er} septembre.

Les calendriers FP sont bousculés pour les écoles.

Le DI rappelle que les CA posés et validés peuvent être retirés, à la demande des agents.

Le dispositif d'ASA pour gardes d'enfant est reconduit pour les vacances de Pâques.

La BSI de Reims est sortie de quatorzaine le 3/04.

3°Volet surveillance

Pour le DI il faut concentrer les moyens sur les missions essentielles qu'est la tenue des PPA (notamment en Meurthe et Moselle et dans les Ardennes).

Le DI est dans l'attente que la circulaire du Ministre de l'intérieur relative aux PPA soit signée et communiquée aux Préfets pour mettre en place le dispositif de la tenue des PPA.

Le DI précise que lorsqu'un PPA ne dispose pas de local sur place ou de replis, il sera procédé à la location de cabane de chantier.

A part une situation d'ordre personnel, aucun élément actuel n'autorise le DI à dégarnir des services pour en renforcer d'autres.

Le DI n'est pas favorable à solliciter la DG afin d'obtenir des pouvoirs de contrôle et de sanction pour les non-respects du confinement constatés sur le PPA. En effet il ne souhaite pas détourner les douaniers de leurs missions et les exposer plus que nécessaire.

Il souhaite qu'il soit fait appelle à la Police et à la Gendarmerie et si nécessaire à la constatation d'une opposition à fonction.

A la demande de savoir, si les CSDS ou leurs adjoints peuvent être mis en télétravail, le DI est favorable si la situation est compatible avec les nécessités de service.

4° Situation de saint-Louis autoroute

La situation est en nette amélioration : le restaurant a ré-ouvert pour vendre des plats à emporter et les gendarmes passent pour faire respecter les règles de distanciation aux chauffeurs.

5° Point sur le dédouanement

Le DI félicite la DR de Mulhouse (DR, Cheffe de POC et le bureau de Saint-Louis autoroute) pour la bonne gestion du dédouanement des masques arrivés ce dimanche sur le site de Bâle-Mulhouse aéroport.

Le dédouanement avait été préparé minutieusement et bien en amont pour qu'il se déroule sans encombre, mais c'était sans compter sur la présence de l'armée et du Préfet de la Région qui a procédé à la réquisition des masques pour la Région Grand-Est (les masques étaient destinés à d'autres régions).

Dans ce cas de figure c'est l'ARS qui prend la responsabilité de la conformité aux normes des masques, tirant un trait sur le travail des collègues du bureau.

Le DI a indiqué que le ministre de l'Action et des Comptes publics a fait un courrier au ministre de l'Intérieur pour rappeler les problématiques douanières dans de tel dossier.

La prochaine conférence est prévue mardi 14 avril à 10h15.